

Arrêté n° DS 11-09-2018-01 portant délégation de signature
Madame Catherine MACHARD, Directrice des affaires financières
Madame Agnès GUITET, Chargée des projets transverses
Services centraux

Le Président de l'Université de Poitiers

- Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L.712-2 ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Université de Poitiers en date du 13 mai 2016 portant élection de Monsieur Yves JEAN à la présidence de l'Université de Poitiers ;
- Vu l'acte portant désignation de Madame Catherine MACHARD en qualité de Directrice des affaires financières, en date du 1^{er} septembre 2003 ;
- Vu l'acte portant désignation de Madame Agnès GUITET en qualité de Chargée des projets transverses, en date du 1^{er} septembre 2018 ;

Arrête

Article 1 : Actes financiers

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Madame Catherine MACHARD, Directrice des affaires financières, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, les actes, décisions, contrats et documents suivants :

- Tous les actes d'engagement juridique des dépenses résultant de la mise en œuvre de marchés publics passés sans procédure écrite, tels que devis, propositions commerciales, contrats et/ou bons de commande, dans la limite d'un montant de 15.000 euros HT ;
- Tous les actes d'engagement juridique des dépenses résultant de la mise en œuvre de marchés publics passés selon une procédure formalisée ou adaptée, dans la limite d'un montant de 15.000 euros HT ;

Article 2 : Actes budgétaires

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Madame Catherine MACHARD, Directrice des affaires financières, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, les actes, décisions, contrats et documents suivants :

- Tous les actes de liquidation des dépenses (certification du service fait) ;
- Tous les actes de prises en charge des ordres de mission ;

Article 3 : Absence et/ou empêchement

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine MACHARD, Directrice des affaires financières, et dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Madame Agnès GUITET, Chargée des projets transverses, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, les actes, décisions, contrats et documents mentionnés aux articles 1 et 2.

Article 4 : Publicité et exécution

Le présent arrêté, publié au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers, prend effet à compter de sa transmission au Recteur Chancelier.

Le Directeur général des services est chargé de son exécution.

Vu le 11 septembre 2018
Les délégataires,

Madame Catherine MACHARD

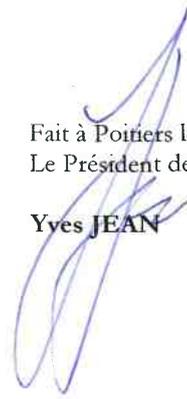


Madame Agnès GUITET
P/le Président de l'université
et par délégation,
La responsable du Centre
de Service Partagé
Agnès GUITET

Transmis à Monsieur le Recteur, Chancelier des Universités, le

Fait à Poitiers le 11 septembre 2018
Le Président de l'Université

Yves JEAN



UNIVERSITE DE POITIERS

12. SEP. 2018

Direction des affaires juridiques